
COMPTE-RENDU de la réunion de quartier

« Beau Site St Jean »

Mercredi 10 Mai 2023 à 18h30, RPA

Etaient présents :

M.ZOUAOUI, Adjoint au Maire, Vie des quartiers, Démocratie locale et Commerce.

Mme. BREYSSE, Conseiller municipal délégué, Relations avec les partenaires institutionnels et recherches de subvention

M. MACHADO, Conseiller municipal délégué, Sports et citoyenneté

M. BREYSSE, Directeur de cabinet adjoint

M. LE CORRE, Directeur du pôle de Gestion Urbaine

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier

* * *

Monsieur ZOUAOUI ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Retour sur les questions précédemment posées
- Réalisation de l'itinéraire de la visite du quartier
- Point sur les travaux du réseau de chaleur urbain
- Point sur les travaux du quartier St Jean
- Réalisations de la ville
- Questions diverses

Présentation des Elus et des services ainsi que des participants à la réunion.

- **Un monsieur demande sur marne et Gondoire on peut prendre la trottinette et la laisser où on veut ?**

Hocine répond non il faut la déposer dans une station. C'est règlementé.

- **Un monsieur demande si une cartographie existe pour recenser les lieux des trottinettes ?**

L'application Tier Mobility permet de recenser directement les lieux de stationnement des véhicules

- **Une dame demande si dans les zones piétonnes les gens doivent descendre de leur trottinette ?**

HZ répond oui, en cas de contrôle, la police peut verbaliser.

- **Un conseiller demande pourquoi la rue du Dr Nicole Mangin (après le virage du garage) ne dispose pas de trottoir à cause des travaux.**

Monsieur LE CORRE répond que cette rue est en zone de partage et que des trottoirs vont être créés prochainement.

- **Une conseillère demande si au niveau de la résidence Emmaüs habitat, un passage piéton sera mis à chaque sortie piétonne ?**

Monsieur LE CORRE répond qu'il n'y aura pas de passage piéton à chaque sortie de bâtiment mais que les emplacements sont déjà visibles du fait de l'abaissement de la chaussée afin que les personnes à mobilité réduite puissent traverser.

- **Une conseillère demande comment seront gérées les trottinettes (vitesse) ?**

Monsieur ZOUAOUI répond que les trottinettes seront géolocalisées via une application. Des zones seront enregistrées par l'application afin que la trottinette ne dépasse pas un certain nombre de km/h. Monsieur VIEUILLE ajoute que si la police municipale constate un manquement aux règles, des interpellations et verbalisations seront effectuées.

- **Un conseiller demande si le bâtiment St Jean (ancien bâtiment Maurice Bart) sera détruit ?**

Monsieur LE CORRE répond que ce bâtiment sera démoli d'ici quelques mois.

- **Une conseillère demande ce que l'ancien hôpital deviendra ?**

Le bâtiment principal deviendra un hôtel avec un restaurant de luxe.

- **Une conseillère demande ce qui sera construit derrière la maison de santé ?**

Une quarantaine de logements y seront implantés.

- **Un conseiller parle de la rue Henri Dunant, il est prévu des constructions mais pour quand ?**

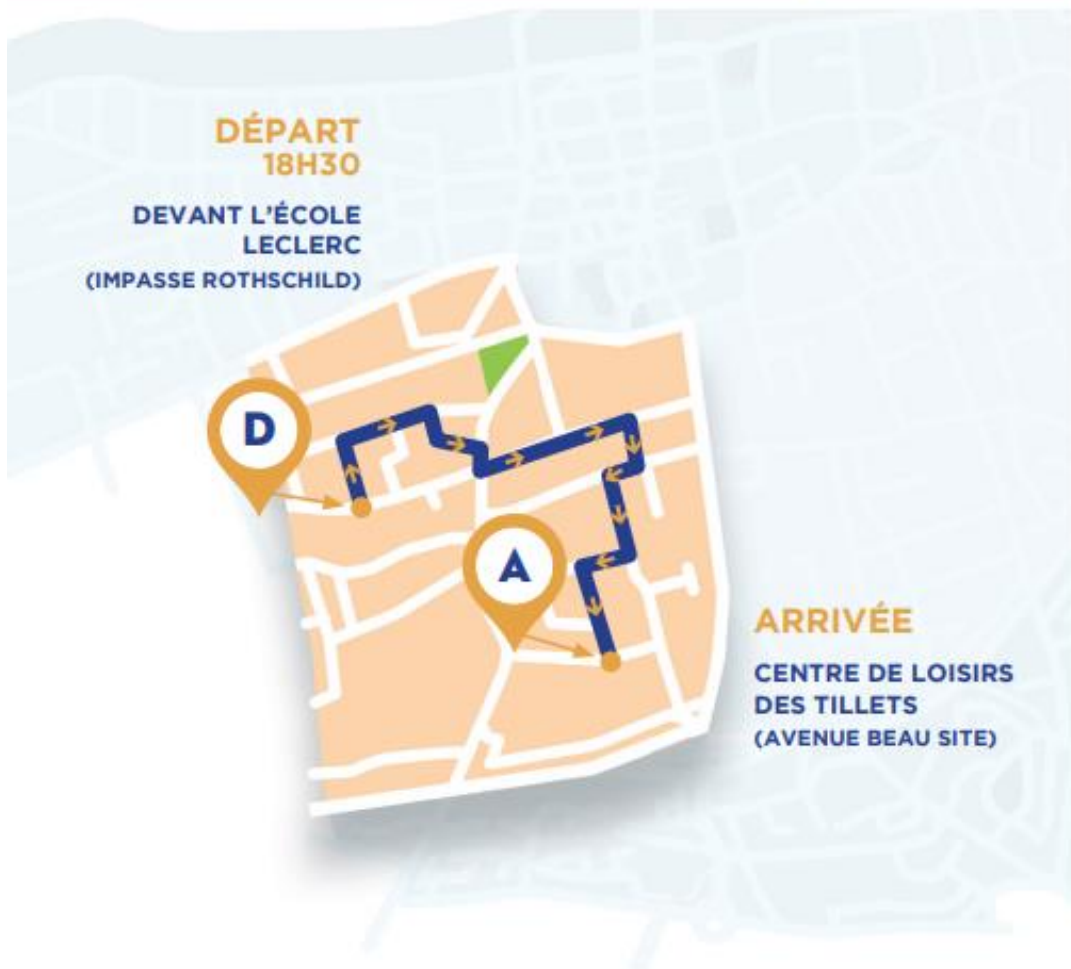
Les constructions seront prévues pour dans 2 ans.

- **Une conseillère souhaite connaître la position de la municipalité au sujet des facturations jugées élevées des élèves du périscolaire.**

Monsieur BREYSSE répond qu'il y a deux sujets : l'aspect de la cantine mais aussi l'aspect du mercredi.

Effectivement, le règlement mérite d'être précisé et le sera ultérieurement. Au sujet du remboursement, il sera fait pour tout le monde et non au cas par cas comme mentionné par le journaliste. Néanmoins, si quelqu'un rencontre une problématique, il pourra contacter le pôle familles.

Itinéraire de la visite de quartier :



PARCOURS

RUE SIMONE VEIL → VISITE DU SITE ST-JEAN → ALLÉE DENIS FOURNIER →
RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL → CHEMIN DE GOUVERNES → RUE MACHERET →
RUE NICOLAS II → RUE EUGÈNE PRÉVÔT → AVENUE DE LA VICTOIRE →
BOULEVARD D'ALSACE LORRAINE → AVENUE ROBERT FLAMANT

Point sur les travaux du réseau de chaleur urbain :

Les travaux ont commencé au niveau du SIETREM, en ce sens le réseau se déploiera jusqu'à l'espace Charles Vanel. Aussi, les travaux impacteront le chemin de Gouvernes. Quant-au centre-ville, l'impact des travaux étant important en de nombreux points, il a été décidé qu'ils seront réalisés pendant l'été. Ceci permettra de limiter les nuisances pour les riverains. Le calendrier étant respecté, les travaux se termineront en 2024 pour le quartier de Marne et Chigny. Pour l'ensemble de la ville, la fin des travaux est prévue en 2025.

Toutefois, il est important de préciser, d'un point de vue technique que ces travaux nécessitent des tranchées profondes, ce sont donc des travaux d'une envergure importante.

Point sur les travaux du quartier St Jean :

Sur les travaux réalisés par Marne et Gondoire Aménagement : La voie piétonne entre la rue Henri Dunant et la rue du professeur Cabrol sera ouverte le 13 juillet. Les travaux autour du Val Fleuri reprendront début octobre pour se finir mi-décembre. Quant au bâtiment Orangerie, il a été livré aux boulistes il y'a 2 semaines.

Pour les travaux de logements : La livraison du petit château qui se trouve que le chemin de gouvernes est prévue pour mi-décembre. Quant à la livraison de l'EHPAD et des logements qui se trouve entre les rues Henri Dunant, du docteur Nicole Mangin et professeur Cabrol devraient être livrés à la fin de l'été

Réalisations de la ville :

1. **Travaux des Tennis au parc des sports en cours :** Les futures installations ainsi que l'espace restauration ont été présentées. La fin de réalisation des courts intérieurs couverts est prévue pour la fin 2023. Quant aux courts extérieurs et l'espace restauration, la fin des travaux est prévue pour l'été 2024. L'inauguration des terrains de baskets 3x3 sur le parc des sports pour aura lieu le 1^{er} juillet.
2. **Travaux de la rue Vacheresse :** la pose des pavés est actuellement en cours. Il y aura toutefois un arrêt des travaux au mois de juillet pour permettre aux commerces d'avoir une activité estivale.
3. **Travaux du Club d'aviron :** les travaux se termineront au 30 juin 2023.
4. **Maison de la santé et son parking :** le parking est actuellement en zone bleue à partir de 9. La PM effectue des passages réguliers afin de laisser des espaces de stationnement pour les patients. Zone passera bleue à partir de 8h pour laisser des places libres dès l'ouverture du centre. Les médecins pourraient avoir des places réservées dans un autre parking.
5. **Piste cyclable sur les Hauts de Lagny (RER Vélo) :** elle permettra de rejoindre Paris. C'est l'agglomération Marne et Gondoire qui gère la construction. Aussi, la fin des travaux est prévue pour la fin de l'été. Le but de ce réseau régional de mobilité est de permettre aux habitants de rejoindre les différentes gares RER.

Questions diverses :

- **Quid de la démolition de l'usine Barthes ?**

La démolition de l'usine Barthes devrait commencer la semaine prochaine.

- **Quand sortira le bâtiment St Jean ?**

Ce sera le dernier à sortir.

- **Les travaux du réseau de chaleur vont-ils impacter le trafic des bus ?**

Le 37 oui, pas le 26.

- **En considérant tous les travaux sur st jean. Est-ce que des places de stationnements vont être créées en conséquence ?**

M. BREYSSE propose d'en parler lors des réunions avec le bailleur la ville et l'asso afin d'essayer de trouver une solution.

- **Peut-on ajouter au PLU l'obligation de mettre une place de recharge dans les parkings ?**

C'est à étudier.

- **Sur le parking du pole médical, le stationnement est-il limité à 2h pour les PMR ?**

Si le parking est clos, vous payez au même tarif que les entrant normaux. Pour les Parking extérieurs, 7j sinon le stationnement est abusif. Pour le stationnement payant en zone rouge, il est limité à 2h si plus vous montez à 17 euros. Pourquoi ? Pour faire tourner le stationnement.

Pour les PMR : Partout sur les places PMR mais sur toutes les autres places aussi (gratuites et illimitées). La place handicapée devant le centre pédopsychiatre. Aussi c'est 1 place PMR pour 50 places normales, on est au-dessus de la réglementation pour les places PMR.

- **A-t-on un retour sur les vitesses excessives qui dépassent les 30 ?**

Oui, il y'en a notamment rue saint Denis.

- **Madame demande l'année dernière une dame se plaignait pour faire fermer le city stade. Elle demande où en est cette demande ?**

Il n'y a plus de plaintes.